

PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 27.06.2024

Le 27 juin 2024 à 19h00, le conseil municipal de la commune de Friaucourt s'est réuni, salle du conseil, sous la présidence de M. DELRUE Jean-Michel, Maire.

Étaient présents :

M. DELRUE Jean-Michel, Maire – Mme BAYART Marie-Françoise – M. LAPOSTOLLE Jérôme – M. GUNS Louis – M. FOUQUEMBERG Fabrice – Mme VAND'HUYNSLAGER Hélène – Mme BARTHELEMY Sabine – Mme BOULENGER Nadège – Mme BEAURAIN Annic – M. LECONTE Stéphane

Étaient absents :

M. CHEVALIER Dominique
M. LASSALLE Tony
Mme PARIS Aline donne procuration à M. FOUQUEMBERG Fabrice

Secrétaire de séance : M. LAPOSTOLLE Jérôme

Le quorum étant atteint, la séance débute à 19h00

DÉLIBÉRATIONS 2024-22 : CHANGEMENT DÉNOMINATION FDE80

La Fédération Départementale d'Energie de la Somme, usuellement appelée FDE80, intervient depuis janvier 2017 sous la bannière « Territoire d'Energie Somme » qui identifie nationalement les autorités organisatrices de la distribution d'énergies engagées dans la transition énergétique.

Afin d'adopter une dénomination officielle conforme à cette bannière nationale, le Comité Syndical de la Fédération a approuvé par délibération du 16 février 2024 le changement de nom de la « Fédération Départementale d'Energie de la Somme » vers « Territoire d'Energie Somme ».

Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur ce changement de dénomination.

Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2024-23 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose de verser une subvention à plusieurs associations :

- Anciens combattants : 300 €
- Club des aînés : 300 €
- Pompiers : 300 €
- Papillons blancs : 150 €

Voté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention à l'école pour compenser le coût de la SACEM pour le spectacle de fin d'année et l'achat d'un visualiseur de document.

Mme VAND'HUYNSLAGER H. explique que l'école a payé 121€ de Sacem pour le spectacle des enfants et qu'il est prévu d'acheter un visualiseur de documents. L'école propose d'acheter le visualiseur sur le site internet Amazon au nom de l'association USEP, la Commune ne pouvant pas créer de compte sur Amazon.

M. LAPOSTOLLE J. précise que si le visualiseur est acheté au nom de l'association, il appartiendra alors à l'association. Il demande alors que des renseignements soient pris auprès du service informatique de la Communauté de Communes afin d'acheter le matériel et d'inclure le spectacle de l'école dans le forfait SACEM de la commune à partir de l'année prochaine.

M. FOUQUEMBERG Fabrice s'interroge sur la nécessité de verser une subvention alors que toutes les fournitures scolaires sont prises en charge par la Commune.

La subvention pour l'école est refusée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS 2024-24 : PROPOSITION REMISE LOCATIONS CHALET ET MAISON CAMPING

Une difficulté à louer le chalet et la maison du camping a été constaté.

Pour exemple aucune réservation en juin.

Il est donc proposé d'appliquer une remise exceptionnelle de 20% sur les tarifs en place et de définir la durée de celle-ci.

Mme BARTHELEMY S. précise que le chalet est loué mais pas la maison, qu'il y a beaucoup de désistement et d'annulation. Elle est d'accord pour appliquer une remise sur le tarif de la maison mais pas pour le chalet.

Elle explique que les délais de réception des documents pour valider la location sont parfois longs (il faut compter une 15aine de jours) et que pendant ce temps là les locations sont « bloquées ».

M. LAPOSTOLLE Jérôme demande que les échanges de documents, informations et contrats se fassent par mail afin de réduire ce délai et d'imposer une date butoir au-delà de laquelle le logement sera remis à la location.

Arrivée de Mme PARIS Aline à 19h30

Mme VAND'HUYNSLAGER précise que, vu les conditions météorologiques, il n'y aura peut-être pas plus de monde malgré la réduction.

La remise pour la location de la maison est votée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS 2024-25 : LOCATION A L'ANNÉE DE LA MAISON DU CAMPING

Il est proposé à l'assemblée d'étudier la possibilité de mettre la maison du camping en location à l'année.

Si la proposition est retenue, il faut définir le montant du loyer ainsi que le début de la location.

Monsieur le Maire indique qu'avant la maison du camping était louée à l'année et que le montant du loyer était donc de 500€ / mois hors charges.

Mme BARTHELEMY S. explique que le conseil municipal a souhaité faire un test pendant 2 ans en la proposant à la location saisonnière mais que le bilan est plutôt mitigé.

Mme VAND'HUYNSLAGER H. demande si la maison sera mise à la location meublée ou non.

M. LECONTE S. pose la question de l'assurance.

Mme PARIS A. demande que des renseignements soient pris pour savoir ce qui est le plus intéressant fiscalement.

M. FOUQUEMBERG F. indique qu'il y a des problèmes d'humidité qu'il faudrait régler avant la mise à la location.

M. le Maire précise qu'elle sera louée sans garage.

M. LECONTE S. précise que la maison se situe au sein du camping et que ça peut provoquer des nuisances sonores.

Mme BARTHELEMY S. propose que la maison soit mise en location meublée

M. le Maire propose donc de fixer le montant du loyer à 500€ / mois hors charges et sans garage et de rédiger un bail complet, reprenant toutes les conditions.

Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS 2024-// : CRÉATION RÉGIE JETONS MACHINE A LAVER ET SÈCHE-LINGE / OU MONNAYEUR

Il a été décidé de remplacer le lave-linge et le sèche-linge au camping.

Il s'agit de choisir entre la mise en place d'un monnayeur ou un système de jetons.

Mme BARTHELEMY S. explique que la société belge avec laquelle le camping a souscrit un contrat est très difficile à contacter. Les prélèvements ont bien lieu mais aucun reversement n'est effectué. Elle indique qu'il faut donc changer de système.

M. LAPOSTOLLE J. informe les membres du conseil qu'un devis a été demandé pour du matériel professionnel mais que le coût est trop élevé.

Mme PARIS A. indique que l'entreprise « Photomaton » propose un tel service. Elle installe le matériel, assure le service après-vente, prélèvent les paiements et reversent un pourcentage.

M. LECONTE S. précise qu'il faut se renseigner sur les délais de réparations.

Mme BARTHELEMY S. répond que des renseignements ont été demandés à d'autres entreprises et que la location était payante (environ 150€).

M. LECONTE S. demande que M. le Maire ou les élus puissent rencontrer l'entreprise pour une étude et un devis éventuel. Il donne l'idée d'installer les machines sur le parking devant le camping pour que l'accès ne soit pas limité aux campeurs et que ce soit plus rentable pour l'entreprise.

M. le Maire précise que l'eau et l'électricité sont coupés aux périodes de fermeture du camping.

En raison du manque d'éléments, la décision est reportée.

DÉLIBÉRATIONS 2024-// : TARIFICATION MACHINE À LAVER ET SÈCHE-LINGE

Le point précédent ayant été reporté, celui-ci n'a pas lieu de faire l'objet d'une discussion ce jour.

En raison du manque d'éléments, la décision est reportée.

DÉLIBÉRATIONS 2024-26 : ERREUR CONSOMMATION EAU AUTORISÉE AU CAMPING

Une erreur s'est glissée lors de la rédaction du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 14.12.2023 ainsi que dans la délibération.

En effet il est indiqué que les campeurs sont limités à une consommation d'eau fixée à 8m3 par mois alors qu'il s'agit d'une consommation maximum annuelle.

Il convient alors de corriger cette erreur.

Voté à l'unanimité.

M. LECONTE S. remercie les agents communaux d'avoir fait remonter l'information et soulever le problème.

DÉLIBÉRATIONS 2024-27 : DÉPLACEMENT PANNEAU « FRIAUCOURT » RUE DU 11 NOVEMBRE

Le panneau de sortie d'agglomération est positionné après le 43 bis rue du 11 novembre, face à l'établissement LAGACHE.

Or, de nouvelles habitations ont été construites « après » le panneau : 43 ter, 43 quater, 43 quinquies

Il convient alors de déplacer le panneau de sortie d'agglomération après le 43 quinquies.

Voté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

- Tableau de permanence des élections législatives
- Tournage d'un film rue du 8 mai le 4 juillet
- Manifestations :
 1. Pots campeurs : le samedi 6 juillet à 11h30 à la salle Village Vacances et le dimanche 4 août
 2. 14 juillet : Rassemblement au Monument et pot offert par la Municipalité.
Il n'y aura pas de concours de pétanque cette année
 3. Fête locale le 21 juillet : installation d'un food-truck, d'un barnum pour que la commune organise une buvette, d'un manège et d'une pêche aux canards
Venue de l'harmonie de Woignarue et de 3 chars.
 4. L'inauguration de la mairie aura lieu le 13 septembre à 18h00 suivie d'un pot à la salle des fêtes
 5. L'inauguration du nouveau nom de l'école aura lieu le 11 novembre.
- Recrutement d'un apprenti pour l'année scolaire 2024-2025.
Monsieur le Maire explique sa volonté de recruter un apprenti pour la rentrée scolaire prochaine. Manquant encore d'informations, ce point sera abordé lors d'une prochaine réunion de conseil municipal.
Cependant il souhaite savoir, dans un premier temps, si les élus sont d'accord sur le principe de ce recrutement.
⇒ 9 POUR – 1 CONTRE – 1 ABSTENTION
- Brocante Rue du Bois le 1^{er} septembre (M. LAPOSTOLLE sera absent, ainsi que Mme BARTHELEMY)
Mme VAND'HUYNSLAGER se chargera de prendre les réservations.
- Demande d'un maraîcher pour passer dans le camping une fois par semaine : ok
- Problème de stationnement au coin de la rue Jean Hénin avec la rue du 11 novembre => point à l'étude avec le Conseil Départemental pour la mise en place d'une ligne jaune discontinue.

Sans autre question la séance est levée à 21h00.